# Epargnants modèles et kilowattheures superflus

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): **- (2010)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-642538

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Epargnants modèles et kilowattheures superflus

**INTERNET**

Informations à l'OFEN concernant les appels d'offres publics:
**www.prokilowatt.ch**

Bureau ProKilowatt c/o CimArk:
**www.cimark.ch**

**Equiper tout son système d'éclairage d'ampoules à LED ou remplacer tous ses anciens moteurs, pompes, appareils de climatisation et chauffe-eau électriques par des installations modernes: voilà quelques exemples de projets qui permettent, certes, d'économiser beaucoup d'énergie mais qui coûtent souvent trop chers pour les entreprises et les particuliers. Pour surmonter cet obstacle, la Suisse mise sur le nouvel instrument des appels d'offres publics.**

***Photo: Eclairage LED dans un restaurant self-service.***

Il n'est pas forcément nécessaire de produire d'abord les kilowattheures qui seront économisés par la suite. Une telle approche est non seulement meilleur marché mais améliore aussi la sécurité de l'approvisionnement. C'est précisément dans le domaine des applications – appareils domestiques et électroniques, moteurs électriques – que le législateur a désormais arrêté toute une série de dispositions pour que seuls les appareils les plus efficaces soient mis sur le marché. Sur le plan des économies d'énergie, ces prescriptions légales laissent cependant une marge de manœuvre considérable pour d'autres mesures d'efficacité, d'où l'instauration en Suisse d'un nouvel instrument. Les spécialistes se réfèrent en l'espèce aux «appels d'offres publics»: «Par le biais de procédures d'enchères réglementées, les mesures d'efficacité qui offrent le meilleur rapport coûts-efficacité sont mises au bénéfice d'un soutien financier», explique Andreas Mörikofer, chef de projet à l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Remportent l'adjudication les projets et les programmes permettant d'économiser des kWh au coût le plus faible. Ces mesures doivent être prises en complément des programmes d'encouragement existants. Le nouvel instrument tombe du reste sur un sol fertile: selon une étude réalisée à la demande de l'OFEN en octobre 2009, le potentiel d'économies d'électricité représenterait 34% de la consommation de courant en Suisse. Les possibilités que recèlent l'industrie et l'artisanat ainsi que les entreprises de service présentent ici un intérêt particulier. Mais le potentiel d'efficacité est tout aussi important dans les ménages privés.

### Réduire les obstacles

Réaliser un maximum d'économies d'électricité par rapport aux moyens financiers engagés constitue, certes, l'élément central mais non pas l'unique objectif des appels d'offres publics. «Il s'agit en même temps de réduire les obstacles puisque bon nombre de ces mesures d'économie ne sont en soi pas rentables pour les entreprises», précise Andreas Mörikofer. Plusieurs de celles-ci sont en effet soumises à des modalités restrictives en matière d'amortissement: les mesures d'efficacité devraient devenir rentables au bout de quelques années déjà alors que les cycles de vie de certaines interventions sont bien plus longs. On souhaite par ailleurs l'engagement actif de nouveaux acteurs tels que les cantons, les communes et les entreprises d'approvisionnement en énergie. Il s'agit en outre de promouvoir les nouvelles techniques de sorte qu'elles parviennent à pénétrer le marché.

### Idée née des débats sur la RPC

L'idée des appels d'offres publics est née en 2007 au cours des débats parlementaires relatifs à la loi sur l'approvisionnement en électricité et à la révision de la loi sur l'énergie. La nouvelle rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) avait alors vu le jour en Suisse afin de promouvoir la production de courant à partir de sources renouvelables. «Le législateur sou-

haitait en même temps aborder l'aspect de la consommation d'électricité», explique Andreas Mörikofer, d'où l'intégration des appels d'offres publics à la législation sur l'énergie. Le lien entre la RPC et les appels d'offres transparaît aussi au niveau d'une même source de financement: le supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension (actuellement: 0,45 ct./kWh) vient alimenter un fonds, dont la plus grande partie sert à financer la RPC; mais 5% au plus peuvent être affectés aux appels d'offres publics. Un budget de 9 millions de francs a été libéré pour le lancement du système en 2010. Les appels d'offres auront désormais lieu une fois par année au moins.

**Projets individuels de durée limitée...**

Trois procédures différentes sont prévues pour les appels d'offres publics: il y a d'abord les grands projets d'efficacité susceptibles d'induire des économies d'électricité au niveau des installations, bâtiments, appareils ou véhicules. Leur durée est limitée et la contribution maximale est, en l'occurrence, de 40% des investissements engagés; le seuil est fixé à 20000 francs et le plafond à 750000 francs. Les auteurs des projets sont tenus de prouver que les économies proposées peuvent être réalisées au coût le plus bas. La preuve du caractère d'«additionnalité» constitue un autre élément important, c'est-à-dire que l'on vérifiera si la mesure en question découle directement de l'incitation donnée par les appels d'offres publics. «S'il apparaît qu'une entreprise se serait de toute manière attelée au projet ou qu'elle en a tout simplement l'obligation légale, aucune contribution ne sera versée», insiste Andreas Mörikofer. Les auteurs doivent également attester le manque de rentabilité en expliquant de manière crédible que la durée d'amortissement des mesures envisagées dépasse celle qui est d'usage dans la branche – et cela de cinq ans au moins.

**...ou regroupement sous forme de programmes**

Les gros consommateurs ne sont pas les seuls à pouvoir mettre à profit les appels d'offres publics; la participation est aussi ouverte aux organismes porteurs qui lancent des programmes d'efficacité pour certains groupes cibles. Plusieurs mesures individuelles sont dès lors réunies; visant un changement des comportements, ces programmes entendent contribuer à la diffusion matérielle plus rapide des nouvelles technologies et des applications énergétiques efficaces. Ils doivent compléter les mesures fédérales ou cantonales existantes et être bien coordonnés avec elles. Leur durée maximum est de trois ans, la contribution étant fixée à 250000 francs au moins et à un million au plus.

**Pilotage possible par la Confédération**

Le premier cycle d'appels d'offres en 2010 est centré sur les projets et les programmes. La Confédération se réserve, dans le cadre d'une troisième procédure de soumission, la possibilité de lancer des appels sectoriels spécifiques: elle entend ainsi promouvoir sur tout le territoire national des programmes d'efficacité électrique qui présentent une importance stratégique sous l'angle de la politique énergétique. Un tel programme pourrait, par exemple, concerner exclusivement les moteurs électriques de la classe haute efficacité. «Mais il n'y a pas de soumission de ce type cette année. Certains aspects concernant le marché doivent encore être clarifiés, et nous voulons d'abord voir quels projets et programmes seront déposés dans le premier cycle», précise Andreas Mörikofer.

**Les choses se corseront dès la fin juin**

Le premier cycle a démarré fin mars. Le délai de soumission a été fixé au 30 avril pour les projets et au 14 mai pour les programmes. Les enchères se dérouleront sous les auspices de l'entreprise CimArk qui a mis en place le Bureau ProKilowatt, le chargeant d'organiser les appels d'offres publics. «Nous examinons les demandes, sélectionnons les meilleurs projets et programmes et soumettons nos propositions d'attribution à l'OFEN», explique Medard Heynen de CimArk. L'OFEN est responsable des décisions définitives et de la direction stratégique. Les premières attributions sont attendues pour la fin juin.

**Terrain vierge en politique énergétique**

Le nombre de projets qui sera présenté n'est pas encore connu. «Les avis varient entre quelques propositions isolées et l'avalanche de demandes», explique Medard Heynen. «Je m'attends personnellement à un grand nombre de projets. Les industriels sont en effet bien renseignés et leurs tiroirs cachent sans doute encore l'un ou l'autre projet mis en réserve pour les conventions d'objectifs. Les appels d'offres publics pourraient bien faire pencher la balance en éveillant l'intérêt des directions d'entreprise pour ces projets», relève Medard Heynen. Et Andreas Mörikofer d'ajouter: «Nous nous aventurons ici en terrain vierge et il n'existe pas d'appels d'offres publics comparables à l'étranger. Or s'il s'avère que ce nouvel instrument est en mesure de produire de grands effets à un faible coût, cela permettra sans conteste d'envoyer un signal au Parlement pour qu'il assouplisse la fameuse limite des 5%.»

*(klm)*

**«Par le biais de procédures d'enchères réglementées, les mesures d'efficacité qui offrent le meilleur rapport coûts-efficacité sont mises au bénéfice d'un soutien financier», explique Andreas Mörikofer, chef du projet Appels d'offres publics à l'OFEN.**

## Sous le signe de l'énergie et de la compétitivité

L'entreprise CimArk SA a son siège à Sion (VS); elle aide les PME et les institutions à accroître leur compétitivité et offre ses services spécialisés aux jeunes entreprises start-up. Son nom se compose de l'abréviation «Cim» (pour Coaching, Innovation et Management) suivie du mot anglais «Ark» (pour arche) lequel se réfère à «The Ark», la Fondation pour l'innovation en Valais. S'inspirant des potentiels présents dans le canton, l'entreprise fondée sous le nom de Cimtec en 1991 propose ses services dans les trois domaines de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication et des sciences de la vie. L'équipe est forte de 16 collaborateurs (7 ingénieurs, 7 économistes d'entreprise et 2 personnes chargées des opérations d'arrière-guichet).

**Armée face aux défis de la mise en œuvre**

«La gestion de programmes et de projets n'est pas nouvelle pour CimArk, mais c'est la première fois que nous accomplissons un tel mandat pour l'Office fédéral de l'énergie», relève Medard Heynen de CimArk. C'est à la faveur d'un appel d'offres OMC que l'entreprise valaisanne a été chargée en automne 2009 de mettre en place et de gérer un bureau pour l'organisation des appels d'offres publics, bureau qu'elle a baptisé ProKilowatt.

CimArk peut mettre à profit la vaste expérience qu'elle a recueillie au cours des projets et programmes dont elle s'est occupée jusqu'ici. «Nous connaissons bien les difficultés stratégiques et opérationnelles. Ainsi, nous nous concentrons pour l'instant sur la structure des formulaires de demande. Si les documents de soumission sont clairs, on économise en effet 50% du travail par la suite, toutes les informations pertinentes étant disponibles au moment de la sélection», ajoute Medard Heynen. Et dès lors qu'il s'agit d'un programme, il importe d'évaluer correctement les possibilités de le mettre en œuvre. «Nous nous focalisons, par exemple, sur la question de savoir si les montants investis permettent réellement de tenir toutes les promesses et si le projet a des chances d'aboutir auprès des groupes cibles, surtout s'il touche la Suisse tout entière.»